



« Maîtriser la cohésion et la transmission d'informations entre collaborateurs »

Public :

Manager, DRH et collaborateurs

Prérequis :

Expérience de travail en équipe.

Durée de formation :

14 heures
2 jours

Inscription :

Pour toute demande d'inscription, veuillez nous contacter au 09 77 82 06 47 ou par email : contact@mindtohappy.com

Objectifs :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de renforcer la qualité de la collaboration au sein de leur équipe en résolvant les conflits de manière constructive, en ajustant leur communication aux différents profils comportementaux et en priorisant les tâches de manière stratégique

Moyen et modalité :

Présentiel

Alternance de théorie et de pratique

Moyens Techniques :

Équipements de présentation : vidéoprojecteur, écran de projection ou grand moniteur, tableaux blancs ou tableaux à feuilles mobiles, marqueurs. Matériel informatique : ordinateurs portables ou tablettes. Logiciels et applications. Matériel pour ateliers : papier, stylos, post-it, cartes pour les exercices. Supports de cours : documents imprimés (fiches d'exercices, et des journaux de bord pour le suivi), accès à un espace de stockage en ligne.



Adaptation et suivi de la formation :

Un suivi de la formation et accompagnement seront réalisés tout au long de la formation. La formation pourra être adaptée pour palier à des difficultés majeures rencontrées par l'apprenant.

Évaluation de parcours :

Le contrôle de connaissances permettant de vérifier le niveau de connaissances acquis par les Stagiaires est effectué selon les modalités suivantes :

Questionnaires (5 min en fin de module - 15 min en fin de formation)

Évaluation du besoin :

Un questionnaire sera proposé pour analyser l'adéquation du besoin de formation avec les formations dispensées.

Test de positionnement :

Un test de positionnement sera proposé pour adapter la formation avec le niveau de connaissance du stagiaire.

Délai d'accès :

Un délai minimum et incompressible de 14 jours entre l'inscription et l'accès à la formation est appliqué.

Handicap :

Toutes les formations dispensées à MINDTOHAPPY sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Lors de l'inscription à nos formations, nous étudions avec le candidat en situation de handicap et à travers un questionnaire les actions que nous pouvons mettre en place pour favoriser son apprentissage.

Pour cela, nous pouvons également nous appuyer sur un réseau de partenaires nationaux préalablement identifiés.

Coordonnées des partenaires handicap :

AGEFIPH

Maureen TRAMBLAY / Vincent LAVANDIER

Contact mail uniquement

rhf-hdf@agefiph.asso.fr

MDPH

MDPH 59 du Nord Site de Villeneuve d'Ascq 21, rue de la Toison dor CS 20 372 59669

Villeneuve d'Ascq cedex

03 59 73 73 73

lille-mdph@lenord.fr

MINDTOHAPPY 25 RUE GEORGES BRASSENS, 59290 - WASQUEHAL – Siret : 91491425400018 – Enregistré sous le n°32591206759 auprès du préfet de région : Hauts de France – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. – Naf : 70.22Z – TVA : FR25914914254 – RCS : WASQUEHAL 914 914 254 R.C.S. Lille Métropole – Capital : 1000 € – Tel : 09 77 82 06 47 – Email : contact@mindtohappy.com – Site internet : <https://www.mindtohappy.com/>

**CAP EMPLOI**

12 Boulevard Froissart
59300 - Valenciennes
Tel : 03 27 29 66 66

Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés

Association APAJH du Nord
8 bis Rue Bernos 59007 Lille Cedex

Le Prix :

Sur devis.

Contact :

Alexandra Deutsch
contact@mindtohappy.com
09 77 82 06 47



« Maîtriser la cohésion et la transmission d'informations entre collaborateurs »

PROGRAMME DE FORMATION DETAILLE

MODULE 1 : Maitriser les techniques de priorisation et gestion du temps

Durée : 7h

Objectif : A l'issue de ce module, le stagiaire sera capable de maîtriser l'outil DISC pour améliorer la transmission d'informations et renforcer la cohésion d'équipe

Chapitre 1 : Maîtriser les fondamentaux du modèle DISC

Chapitre 2 : Réaliser un autodiagnostic et découvrir les profils DISC

Chapitre 3 : Personnaliser les échanges en fonction des profils DISC

Chapitre 4 : Analyser les retours

Chapitre 5 : Maitriser les principes de gestion du temps et de priorisation des tâches au sein d'une équipe

Chapitre 6 : Utiliser des outils et techniques de priorisation (Matrice d'Eisenhower et autres)

Chapitre 7 : Planifier et déléguer de manière efficace

...

Évaluation Module 1

MODULE 2 : Intégrer les fondamentaux de la gestion des conflits avec le modèle TKI

Durée : 7h

Objectif : A l'issue de ce module, le stagiaire sera capable de maîtriser les différents styles de gestion des conflits pour les résoudre de manière constructive.

Chapitre 1 : Réaliser une évaluation personnelle

Chapitre 2 : Maîtriser la gestion des relations au sein d'une équipe

Chapitre 3 : Introduire le modèle TKI pour la gestion des conflits au sein d'une équipe

Chapitre 4 : Appliquer des stratégies de gestion des conflits avec le TKI

...

Évaluation Module 2

CV du formateur



ALEXANDRA DEUTSCH

FORMATRICE EN ENTREPRISE
FONDATRICE DU CABINET MINDTOHAPPY

PROFIL

Fort de plus de 20 ans d'expérience en marketing et en management, je me consacre désormais à la formation professionnelle, spécialisée dans le développement du leadership et la gestion de la transformation numérique. Ma passion est d'équiper les entreprises et leurs équipes avec les compétences nécessaires pour naviguer avec succès dans l'écosystème professionnel contemporain. Grâce à des méthodes pédagogiques éprouvées, j'œuvre à transformer les défis en opportunités de croissance, en mettant l'accent sur l'adaptabilité, la neurosensorialité et l'intelligence émotionnelle pour cultiver des leaders agiles et conscients. Mon approche de la formation est centrée sur l'application concrète des connaissances pour des résultats tangibles et mesurables.

FOCUS PEDAGOGIQUE

- **Formation au Leadership Adaptatif** : Stratégies pour diriger avec efficacité dans un environnement VICA, en renforçant la résilience et l'agilité décisionnelle.
- **Développement de Compétences Pédagogiques pour Managers** : Méthodes et outils pour créer et animer des formations visant le développement du leadership conscient et agile.
- **Maîtrise de la Gestion Numérique et Télétravail** : Compétences en organisation du travail à distance, gestion de la déconnexion et prévention des risques psychosociaux (RPS) liés au numérique.
- **Formation aux Techniques Avancées de Gestion du Stress** : Acquisition d'habitudes intelligentes pour résister au stress dans un contexte professionnel.
- **Dynamiques d'Équipe et Intelligence Comportementale** : Utilisation des modèles DISC & forces motrices pour renforcer la cohésion d'équipe et l'intelligence relationnelle.
- **Formation en Animation d'Intelligence Collective** : Compétences en facilitation de groupes pour optimiser la prise de décision et la co-création en équipe.

LANGUES

Français ★★★★★ Espagnol ★★★★★
Allemand ★★★★★ Hongrois ★★
Anglais ★★★★★

CONTACT

+33.6.52.44.25.33
alexandra@mindtohappy.com



FORMATIONS

- **Business & Life Coach** (Barefoot Coaching UK) 2023
- **Points of You® Explorer** 2021
- **DISC & Forces Motrices** (Assessments 24x7) 2020
- **Mindfulness-Based Emotional Intelligence** (Search Inside Yourself Leadership Institute) 2020
- **Praticienne Coaching Approche Neurosensorielle** (Neurosensorial Institute) 2019
- **Consultant Formateur Digital** (Groupe Excelia, Sup de Co La Rochelle) 2019
- **Sciences du bonheur** (Berkeley) 2019
- **MBSR** (Mindfulness Based Stress Reduction) 2019
- **Action Learning** (WIAL France, Groupe Excelia) 2019
- **Conduite du changement** (Essec) 2017
- **Green Belt & Gestion de Projet** 2006
- **Maîtrise des Sciences Economiques et Sociales** (Université des Sciences Economiques de Vienne) 1997
- **Baccalauréat B** (Lycée Français de Vienne) 1991

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

MINDTOHAPPY

DEPUIS 09/2018

- Formation en entreprise, conseil en management et coaching
<https://mindtohappy.com>

ils me font confiance:



Université de Lille

DEPUIS 10/2019

- Enseignante vacataire en Master 2 OTDRH (Organisation du travail, diagnostic et ressources humaines)
- La transformation digitale dans les RH

EXPERIENCES ANTERIEURES

IKOMOB (2016-2018) DIRECTRICE CONSEIL

AD COMMUNICATIONS & CONSULTING (2012-2015)

OUT THERE MEDIA (2007-2011) CHIEF PROJECT OFFICER

GE MONEY BANK (2006-2007) DIRECTRICE MARKETING

A1 TELEKOM AUSTRIA (2001-2005) MARKETING MANAGER

UNILEVER AG (1997-2000) BRAND MANAGER



ACCESSIBILITE

En application de l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et du décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 ce document présente la politique de MINDTOHAPPY en matière d'accessibilité numérique.

1. RESPONSABLE ACCESSIBILITE NUMERIQUE

Pour veiller continuellement à l'accessibilité des contenus numériques, MINDTOHAPPY a nommé un responsable de l'accessibilité numérique.

Celui-ci a pour missions :

- De veiller à la mise en place de processus pour l'accessibilité des contenus numériques ;
- De rendre compte au responsable de la formation des contenus et des services numériques, ainsi que de tout besoin d'amélioration ;
- De s'assurer que la sensibilisation aux exigences de l'accessibilité est encouragée dans l'établissement ;
- D'être l'interlocuteur premier sur tous les sujets d'accessibilité numérique.

2. ACTION DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION

Pour répondre au besoin de sensibilisation et de formation des membres de MINDTOHAPPY, un plan de formation sera déroulé sur les trois prochaines années. Ces formations seront réalisées selon la méthode la plus appropriée pour répondre aux spécificités de la formation, soit par des dispositifs à distance synchrones ou asynchrones, soit par des dispositifs en présentiel.

3. GUIDE DES BONNES PRATIQUES

Pour que la prise en compte de l'accessibilité dans la fabrication des contenus et la mise en place des services numériques deviennent des éléments de la qualité, chaque pôle intégrera les bonnes pratiques de l'accessibilité adaptées à ses contenus et outils. Cette adaptation sera issue des expériences faites lors de nos formations.



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Modalités de règlement

Le paiement sera dû en totalité à réception d'une facture émise par l'organisme de formation à destination du bénéficiaire.

Non réalisation de la prestation de formation

En application de l'article L6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de résiliation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, « MINDTOHAPPY » est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. « MINDTOHAPPY » ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à « MINDTOHAPPY », les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de « MINDTOHAPPY ».

Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en deux exemplaires par « MINDTOHAPPY » au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doivent être retournés à « MINDTOHAPPY » par e-mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre « MINDTOHAPPY », l'OPCO ou le Client. À l'issue de la formation, « MINDTOHAPPY » remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, « MINDTOHAPPY » lui fait parvenir un exemplaire de la feuille d'émargement accompagné de la facture. Une attestation d'assiduité pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

Droit de rétractation

Il faut considérer qu'il existe deux délais de rétractation distincts :

- un délai de rétractation de 10 jours (article L6353-5 du Code du travail) pour les contrats n'étant ni conclus « à distance » ni conclus « hors établissement » ;
- un délai de rétractation de 14 jours (article L121-16 du Code de la consommation) pour les contrats conclus « à distance » et les contrats conclus « hors établissement »

	Contrats NON CONCLUS à distance ou hors établissement	Contrats CONCLUS à distance ou hors établissement
Délai de rétractation applicable	10 jours	14 jours
Point de départ du délai	Jour de la conclusion du contrat	Jour de la conclusion du contrat

Dédommagement, réparation ou dédit

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation

- Dans un délai compris entre 2 semaines et 1 semaine avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû.
- Dans un délai compris entre 1 semaine et 48 heures avant le début de la formation : 75 % du coût de la formation est dû.
- Dans un délai inférieur à 48 heures avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par « MINDTOHAPPY » pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. À ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de « MINDTOHAPPY ». Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Confidentialité et communication



« MINDTOHAPPY », le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par « MINDTOHAPPY » au Client. « MINDTOHAPPY » s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par « MINDTOHAPPY » comme client de ses formations. À cet effet, le Client autorise « MINDTOHAPPY » à mentionner son nom, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, site internet, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de « MINDTOHAPPY »
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : « MINDTOHAPPY » ou par voie électronique à : « MINDTOHAPPY ». En particulier, « MINDTOHAPPY » conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Enfin, « MINDTOHAPPY » s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

Litiges

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de Lille Métropole sera seul compétent pour régler le litige.